

Comité permanent du droit des brevets

Trente-troisième session
Genève, 6 – 9 décembre 2021

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La trente-troisième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par Mme Lisa Jorgenson, vice-directrice générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. Daren Tang, Directeur général de l'OMPI. Mme Lisa Jorgenson a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour un an, M. Leopoldo Belda Soriano (Espagne) président et Mme Berta Dávalos (Paraguay) et Mme Lukrecia Marčoková (Slovaquie) vice-présidentes.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCP/33/1 Prov.2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADMISSION D'UN OBSERVATEUR

4. Le SCP a approuvé l'accréditation du Forum international sur la propriété intellectuelle – Québec (FORPIQ).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/33/3.
6. Certaines délégations ont fourni au comité des informations sur les faits nouveaux concernant leur législation nationale ou régionale sur les brevets.
7. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales ou régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient actualisées compte tenu des contributions reçues des États membres.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6, SCP/32/3 et SCP/32/3 Corr.
9. Les délibérations du comité ont porté sur le projet de document de référence sur l'exception concernant l'utilisation antérieure (SCP/32/3). Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions concernant les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8 et SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/28/8, SCP/30/9, SCP/31/3 et SCP/31/8 Rev., ainsi que SCP/33/4.
11. Le comité a poursuivi ses délibérations sur l'étude sur les méthodes employées pour garantir la qualité de la procédure de délivrance des brevets (document SCP/31/3).
12. En outre, les États membres ont partagé des informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'examen des demandes de brevet.
13. Le comité a poursuivi les délibérations sur les questions et propositions relatives à ce point de l'ordre du jour, y compris la proposition des délégations du Brésil et de l'Espagne (document SCP/31/8 Rev.), ainsi que la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique (document SCP/33/4).
14. D'autres délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/28/9 Rev. et SCP/28/10 Rev., ainsi que SCP/31/5.
16. Le comité a poursuivi ses délibérations sur l'analyse des travaux de recherche existants dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires (document SCP/31/5).

17. En outre, le comité a continué de recevoir des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins. Il a notamment été informé des faits nouveaux concernant Pat-INFORMED, MedsPaL et VaxPaL, et le registre pharmaceutique de l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB).

18. Le comité a poursuivi les délibérations sur les aspects mis en évidence dans les propositions des États membres. Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CLIENTS ET LEURS CONSEILS EN BREVETS

19. Le comité a poursuivi les délibérations sur les faits nouveaux et les données d'expérience concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, ainsi que sur toute suggestion ou proposition formulée par les États membres.

20. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/32/6.

22. Le comité a examiné les dispositions et les pratiques en matière de droit des brevets contribuant au transfert efficace de technologie (document SCP/32/6).

23. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont déclaré que les délibérations sur cette question au sein du SCP ne devaient pas faire double emploi avec celles menées dans le cadre du CDIP.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

24. Le comité est convenu de ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- Le Secrétariat publiera les déclarations écrites relatives à la trente-troisième session du SCP, soumises par les membres et les observateurs du SCP, sur le forum électronique du SCP.
- La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP.
- Sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session se limiteraient à une collecte d'informations, sans se traduire par une harmonisation à ce stade, et qu'ils seraient effectués comme indiqué ci-après.

Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa vingt-huitième session, le Secrétariat poursuivra l'élaboration d'un projet de document de référence sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet en rapport avec la protection par brevet. Le Secrétariat établira un projet de document de référence sur l'exception concernant l'épuisement des

droits de brevet, pour examen par le SCP à sa trente-quatrième session. Le comité est convenu que le prochain type d'exceptions et de limitations couvertes par un projet de document de référence serait l'exception relative à l'utilisation d'articles à bord de navires, aéronefs et véhicules terrestres étrangers.

Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Le Secrétariat présentera, à la trente-quatrième session du SCP, un rapport sur la séance d'échange d'informations tenue à la trente-troisième session du SCP concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins de l'examen des demandes de brevet.
- Le Secrétariat organisera, à la trente-quatrième session du SCP, une séance d'échange d'informations concernant la brevetabilité des inventions faisant appel à l'intelligence artificielle ou générées par l'intelligence artificielle.
- Le Secrétariat organisera, à la trente-quatrième session du SCP, une séance d'échange d'informations sur les mécanismes d'examen accéléré des demandes de brevet au sein des offices de propriété intellectuelle, ainsi qu'il est proposé dans le document SCP/33/4.
- Le Secrétariat préparera une étude sur le caractère suffisant de la divulgation, ainsi qu'il est proposé dans le document SCP/31/8 Rev., sur la base des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets, qui sera présentée à la trente-quatrième session du SCP.

Brevets et santé

- Le Secrétariat établira une version actualisée du document SCP/31/5 contenant l'analyse des travaux de recherche existants dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires, qui prolongera les délais visés et couvrira la période comprise entre 2019 et 2021, conformément au mandat défini dans le document SCP/28/9 Rev., et qui sera présentée à la trente-quatrième session du SCP.
- Le comité continuera de recevoir, à la trente-quatrième session du SCP, des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins, de la part de leurs représentants, conformément au document SCP/28/10 Rev.
- À la trente-quatrième session du SCP, les représentants de l'OMS, de l'OMPI et de l'OMC présenteront les activités relatives aux brevets qu'ils ont menées en rapport avec la pandémie de Covid-19 dans le cadre de la coopération trilatérale.
- Le Secrétariat invitera un représentant de l'OMS à présenter un exposé sur l'initiative C-TAP comme exemple de partage de connaissances, d'actifs de propriété intellectuelle et de données afin d'étendre la capacité de production des produits de santé relatifs à la COVID-19.
- Le Secrétariat invitera un représentant de MPP à présenter un exposé sur ses activités en matière d'octroi de licences.

Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets

- Le Secrétariat organisera, à la trente-quatrième session du SCP, une séance de partage d'informations axée sur les aspects transfrontières de la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets.

Transfert de technologie

- Le Secrétariat organisera, à la trente-quatrième session du SCP, une séance de partage d'informations visant à mettre en évidence les contributions positives du système des brevets au renforcement de l'innovation, du transfert de technologie et du développement industriel des pays, ainsi que les défis qui se posent à cet égard, par la présentation de cas concrets par divers parties prenantes, par exemple, les entreprises innovantes qui s'appuient sur une stratégie de propriété intellectuelle prévoyant une utilisation efficace des informations sur les brevets et la technologie et favorisent un transfert et une diffusion efficaces des technologies, à des conditions convenues d'un commun accord.

25. Le Secrétariat a informé le SCP que sa trente-quatrième session était provisoirement prévue à Genève du 26 au 30 septembre 2022.

26. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président. Le comité a noté que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (A/62/12), les rapports in extenso des sessions du SCP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques. En conséquence, le rapport officiel de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

27. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]